

# DE CRUE ET D'EAU

## LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Attigny (juillet 2021)

### Édito



Quelques mois seulement après la crue de février, les territoires du bassin Oise-Aisne ont été durement éprouvés par une crue estivale générée par des pluies soutenues sur l'est du bassin et causant d'importants dommages. Cette lettre en fait un rappel secteur par secteur et montre combien les dommages ont été importants, particulièrement pour la profession agricole avec laquelle nous souhaitons collaborer étroitement.

Des critiques ont été exprimées à l'encontre de l'Entente particulièrement du fait de la non-activation de ses barrages. Je le redis, nous sommes tenus de respecter les règlements d'eau qui fixent les cotes de régulation des ouvrages et qui répondent aux objectifs, aux études et aux choix qui ont été fixés lors de leur élaboration initiale. Nous sommes bien entendu prêts à réexpliquer ces objectifs et enjeux, et je me réjouis que l'occasion nous en sera donnée lors d'un prochain groupe de travail avec la profession agricole sous l'égide du Préfet de l'Aisne. Rappelons que les barrages ne sont pas le remède à tous les maux : ils sont conçus pour écrêter les pics de crue afin d'en retenir la partie la plus dommageable. La contenance de nos barrages tels que Proisy (4 millions de m<sup>3</sup>) ou Montigny-sous-Marle (2 millions de m<sup>3</sup>) ne permet pas d'empêcher l'inondation. Et à réguler trop tôt, même pour une crue fréquente, l'ouvrage sera rapidement rempli et inopérant au regard des centaines de millions de m<sup>3</sup> d'eau qui transitent lors d'une inondation. Pour cette raison,

l'Entente souhaite accompagner au mieux ses membres dans la recherche de solutions locales et innovantes. Les interventions de l'Entente réalisées dans les assemblées des EPCI, ou en conférence des Maires, permettent de donner lieu à des échanges enrichissants, de mieux cibler des problématiques locales, puis d'organiser des visites de terrain. Sur la base du diagnostic, les services de l'Entente étudient les solutions les plus adaptées (protections rapprochées, murets...) en collaboration avec différents acteurs au regard des compétences complémentaires à mobiliser (pluvial, ruissellement...). Un travail mené « au cas par cas », qui portera ses fruits sur le moyen et long terme.

Enfin, la Communauté de communes des Trois Rivières (02) adhère maintenant à l'Entente pour la lutte contre le ruissellement : elle rejoint ainsi les rangs du Département du Val d'Oise, du Département de la Meuse, et de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise. J'espère que bientôt d'autres EPCI ou départements feront ce choix courageux et ambitieux. La mission de gestion du ruissellement est complémentaire de la prévention des inondations, et offre des leviers d'action très intéressants. Je vous encourage à lire le témoignage des élus en ce sens (voir page 26).

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

### SOMMAIRE

- 2-11 Actualité : retour sur les phénomènes estivaux
- 12-13 La stratégie de bassin
- 14-23 Les territoires
- 24-27 La collectivité

### À la une

- Retour sur les phénomènes estivaux  
>> PAGES 2 à 11

SITE INTERNET :  
oise-aisne.net

COURRIEL :  
entente@oise-aisne.fr

TELEPHONE :  
03 44 38 83 83



FACEBOOK :  
@EptbOise



TWITTER :  
@EptbOise

## Les faits

### Retour sur la crue estivale

Après trois semaines de perturbations successives, un passage pluvieux particulièrement intense a frappé l'Aisne, les Ardennes et la Meuse dans la nuit du 13 au 14 juillet. Les secteurs concernés sont passés en vigilance orange dans la journée, situation très atypique pour la saison. Des pluviométries importantes se sont poursuivies jusqu'au 15 juillet environ. Les dommages pour la profession agricole sont considérables.

#### Oise amont

##### -Anor (rivière Oise)

Le 14 juillet, à Anor, l'étang de la Neuve Forge et l'étang de Milourd ont débordé. Une partie de la digue de l'étang de la Neuve-Forge risquait de céder en raison des fortes précipitations durant la nuit (entre 45 et 55 mm). L'eau a surversé la digue, faisant disparaître le parking du haras et causant l'évacuation d'une habitante proche du haras de la Neuve-Forge. Quinze sapeurs-pompiers, gendarmes et élus se sont rendus sur les lieux. À l'étang de Milourd, la route a été fortement endommagée et a été coupée à la circulation en raison d'un risque d'effondrement.



Etréaupont (02), le 14 juillet

© Le Courrier / La Gazette

##### -Hirson (rivière Oise)

À Hirson, le pic est passé vers le 14 juillet à 16h et a atteint 3,24 m à l'échelle locale, dépassant le niveau de la crue de 2013 (3,05 m). L'Oise était affleurante sous les tabliers de ponts. C'est la cinquième plus forte crue connue à cette station (le record reste janvier 2011 à 4,25 m). Des

maisons ont été inondées à Hirson, à Saint-Michel (une maison inondée, des caves dans la rue de Souglan et rue de la Roche) ou encore à Aubenton. Un second pic de crue est passé le 16 juillet à la cote de 2,81m.

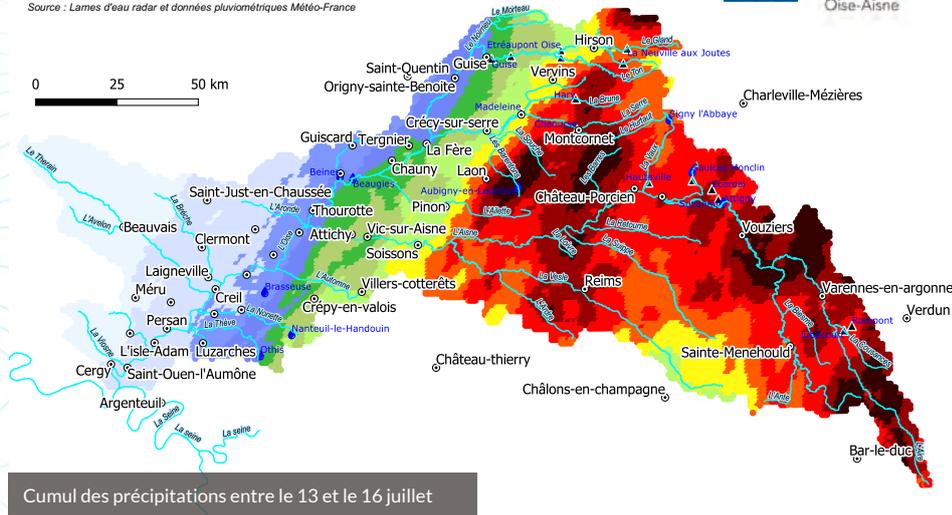
le village le 14 juillet en fin de journée. Les sapeurs-pompiers sont intervenus dans l'urgence le 15 juillet matin au Camping du Val d'Oise pour secourir les estivants. Quatre caravanes et deux campeurs se sont retrouvés prisonniers des eaux. La boulangerie de la commune était également inondée. Suite à la brusque montée des eaux, 200 brebis et une cinquantaine

##### -Etréaupont (Oise/Ton)

De nombreuses cours, jardins, caves et garages étaient sous les eaux dans



Source : Lames d'eau radar et données pluviométriques Météo-France



Cumul des précipitations entre le 13 et le 16 juillet

de vaches ont été évacuées.

À Origny-en-Thiérache, à la source du Ton, la cote atteignait les 3 mètres le 14 juillet, soit un niveau similaire à la crue de 2011.

### -Marly-Gomont (rivière Oise)

Les pompiers sont intervenus le jeudi 15 juillet matin pour venir au secours d'une famille de cinq personnes, à 5 h du matin. Un important dispositif a été mobilisé : le véhicule toute utilité (VTU) de Marly-Gomont, une embarcation d'Étreux et les sauveteurs aquatiques de Bohain et Saint-Quentin.

### -Proisy (rivière Oise)

Sur Proisy, la montée des eaux a été très rapide en deuxième partie de nuit du 14 au 15 juillet. Les niveaux sont montés de 70 cm en 8 heures (les montées hivernales sont plutôt aux alentours de 1 à 3 cm par heure). Trois agents de l'Entente se sont rendus au barrage, prêts à réguler la crue. Le niveau atteint est resté 11 cm sous la cote de régulation de la crue.

### -Flavigny-le-Grand (rivière Oise)

À la station Vigicrues de Flavigny-le-Grand (02), dix kilomètres en aval de Proisy, la cote a atteint 5,16 m contre 5,01 m en janvier 2011. Le record à cette station a donc été largement dépassé. La station, située dans un secteur de champs agricoles, montre un phénomène d'exhaussement de la ligne d'eau en lit majeur en raison de l'importance de la végétation à cette saison.



Chaourse (02), le 14 juillet

© L'Union

### -Guise

Le pic de crue est arrivé à Guise le 15 juillet. 5 km plus en aval de Flavigny, la cote a atteint 3,26m contre 4,45 m en janvier 2011. La mairie s'est mobilisée pour alerter les habitants et rencontrer les plus exposés pour les inviter à surélever tous leurs meubles et protéger leurs biens. Les rues concernées étaient les rues Cholet, Lesur, Godin, la place d'Armes, jusqu'au rond-point. Des vaches, dans leur pâture à la sortie de Guise, ont été emportées par les eaux. Une opération de sauvetage du bétail a été menée par les pompiers dans la soirée et le début de la nuit.

### -Origny-Sainte-Benoîte

Le 17 juillet sur l'Oise, la crue a dépassé Origny-Sainte-Benoîte (02). La comparaison des niveaux entre

Flavigny-le-Grand et Origny-Sainte-Benoîte, deux stations consécutives du réseau Vigicrues, a montré que la crue s'est affaïssée significativement.

### Serre

Le niveau de la Serre a connu un pic brutal entre le 13 et le 14 juillet.

### -Montcornet (Serre)

Les niveaux relevés à la station de Montcornet, en tête de bassin de la Serre, témoignent de la soudaineté de l'épisode : la rivière est montée de 2,50 m entre 19 h le 13 juillet et le 14 juillet à midi, pour atteindre une cote similaire à la crue de 2011 (2,91m).

La commune de Chaourse (02), près de Montcornet, a été touchée le 14 juillet par la montée des eaux, à la confluence de la Serre et du Hurtaut, causant d'importantes inondations et d'importants dégâts. Près de 40 cm d'eau ont été relevés dans les maisons de la rue du Grand Pont (six maisons inondées). Certains habitants ont dû fuir à la hâte leur maison. La solidarité locale a permis la mise en place de groupes électrogènes suite aux nombreuses coupures d'électricité. Des coulées de boue ont été constatées, au travers des routes, aux alentours de Magny, et du bétail s'est retrouvé isolé dans les pâtures vers Chéry-lès-Rozoy. Les champs de blé ont aussi été inondés.

### -Marle

Le 15 juillet sur Marle, la conjonction entre la Serre et le Vilpion était plutôt



Guise (02), le 15 juillet

© L'Union

## Les faits

### Retour sur la crue estivale (suite)



© L'Aisne Nouvelle

Rue du Luxembourg, La Fère (02)

favorable, et n'a pas induit de régulation au barrage de Montigny-sous-Marle : la crue a plafonné 50 cm sous la cote cible au pont de la Madeleine.

À Mortiers, la station a enregistré des niveaux similaires à la crue de 2001 et de 2011 trois jours durant, plafonnant à environ 3 m entre le 14 et le 17 juillet.

#### Oise moyenne

Le 19 juillet en soirée, la crue est arrivée sur Condren. Bien que d'une progression très lente, celle-ci ne faiblissait pas, avec la même montée en flèche des niveaux que sur les territoires amont. Le phénomène ressemble à un front d'onde qui progresse au ralenti : après un frémissement, la montée a lieu en quelques heures puis le niveau élevé se maintient assez longtemps. Cependant, les débits sont relativement faibles, au regard des hauteurs augmentées du fait des conditions très défavorables d'écoulement dans le lit majeur (végétation dense).

#### -Condren

Le pic à Condren a atteint le niveau de 2,68 m, supérieur aux attentes, sans toutefois dépasser la crue de février 2021. Le Préfet de l'Aisne a pris un arrêté pour fermer une vanne du siphon de Manicamp pour une semaine et réduire ainsi le flux qui descend sur Appilly. Le 20 juillet à 6h30, VNF fermait la vanne. Le niveau est resté

cependant nettement inférieur aux crues historiques de 2011 (3,02 m) et de 1993 (3,12 m).

#### -Chaunois

Beautor et La Fère ont été particulièrement touchés par la montée des eaux de l'Oise. À La Fère, la rue du Luxembourg, la rue Vendôme, la rue du Clos-Coucy, mais aussi la place de l'Europe et la rue de la Libération ont été prises par les eaux. Le 19 juillet midi, la route sous le pont du chemin de fer, après l'école Jules-Verne, menant à Charmes, était également coupée.

#### -Viry-Noueuil

La brusque montée des eaux de l'Oise le 20 juillet a piégé une centaine de

moutons près de l'étang Monplaisir à Viry-Noueuil. Les sapeurs-pompiers se sont mobilisés pour récupérer une centaine de bêtes encerclées par les eaux.

#### -Noyonnais

Sur l'Oise en amont de la confluence avec l'Aisne, la crue assez marquée en tête de bassin s'est progressivement atténuée. Cependant, la crue à Sempigny a touché de nombreuses parcelles agricoles, créant d'importants dommages agricoles en période de récolte, et contraignant l'évacuation de bétail.

#### -Compiègnais

Anticipant l'arrivée dans les jours suivants de la crue de l'Aisne et de l'Oise, sans pouvoir en mesurer l'intensité attendue, l'Entente avait ouvert trois vannes dans les casiers de Verberie, Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence qu'elle gère, afin de gagner un volume de stockage et d'écroulement des crues par abaissement préalable des plans d'eau. Les agriculteurs et les gestionnaires d'activités (ski-nautique, pêche...) ont été prévenus. L'Entente est restée en lien avec la cellule de crise de la Préfecture de l'Oise pour identifier les enjeux exposés et analyser ses bases de données (habitat, activités économiques, établissements recevant du public).



Pâtûre du Noyonnais (60)

Avec un maximum à 3,97 m à Venette le 23 juillet, la cote annuelle n'a pas été atteinte (la cote était de 5,20 m en février 2021).

## Aisne amont

La perturbation, très active, s'est étendue sur la Lorraine, causant d'importantes précipitations. Près de 100 mm de pluie sont tombés en 48 heures sur la tête de bassin de l'Aire (le pluviomètre de Chaumont-sur-Aire (55) a enregistré 97mm entre le 14 juillet matin et le 15).

Sur des sols déjà gorgés d'eau après les pluies de la semaine écoulée, un véritable déluge s'est abattu sur la Meuse, dans la nuit de mercredi 14 à jeudi 15, faisant grimper tous les cours d'eau. À sa source, à Amblaincourt, l'Aire est montée brutalement d'1,60m entre 17h et 6h du matin pour atteindre le pic à la cote de 2,02m le 15 juillet à 15h.

### -Varenes-en-Argonne (Aire)

Près de 60 mm d'eau sont tombés en l'espace de 7 heures, entre 21 h et 4 h du matin sur de nombreux secteurs. Une pluviométrie exceptionnelle qui a fait très vite basculer l'Aire et l'Aisne en vigilance orange « crue ». L'Aire a atteint la cote 3,14 m le 15 juillet, soit une montée d'environ 2,50 m en 48 h. L'eau est entrée dans les rues basses de la ville (rue de Baulny coupée et certaines caves inondées). Le camping municipal (camping du Pâquis) a été évacué en urgence, en pleine nuit. La brusque montée des eaux pendant la nuit n'a pas permis le déplacement des caravanes et tentes



Evacuation du camping de Varenes-en-Argonne (55)

qui ont été submergées. La commune a pris des dispositions pour héberger la quinzaine de vacanciers à la salle de sport. Des repas chauds ont été proposés en attendant la décrue de l'Aire et un relatif retour à la normale. Une vingtaine de caravanes ont été extraites dès 4 h 30. Il n'y a eu aucun blessé.

En tout, cinq campings Meusiens ont dû évacuer leurs vacanciers : à Varenes, Bar-le-Duc, Douillon et deux autres à Fresnes-en-Woëvre. Des dégâts ont été évoqués dans le musée musée 14-18 à Romagne-sous-Montfaucon (CC Argonne Meuse). L'eau, d'un débit de plus de 125 m<sup>3</sup>/s, atteignait le jeudi 15 juillet en milieu d'après-midi le niveau de 3,15 m au-dessus de la crue de janvier 2018 (3,02 m) et à hauteur de celle du 3 février 2020 (3,14 m).

Plusieurs communes ont été impactées par les inondations avec plusieurs

habitations touchées : Cheppy, Erize-la-Brûlée, Dombasle-en-Argonne (dont la crèche et la boulangerie), Aubreville, Nicey-sur-Aire (caves et dépendances concernées), Lignières-sur-Aire, Auzéville (dont un relai de télécommunication Orange détruit).

## Aisne moyenne

Les fortes précipitations enregistrées ont généré des crues dans le département, notamment dans le sud et le nord des Ardennes. Les secteurs de Sault-lès-Rethel, Asfeld et Chaumont-Porcien étaient notamment concernés, avec des routes, des champs, des jardins ou des caves inondées.

### -Mouron

Le 16 juillet, sur la rivière Aisne, la crue est étale à Mouron (08, confluence Aisne-Aire) et a atteint le record de décembre 1993 (3,86 m le 15 juillet), soit la plus forte crue connue de mémoire d'homme.

Un camp de scouts, installé à Vaux-lès-Mouron, a été évacué le 13 juillet et mis à l'abri dans la salle polyvalente. Le 15 juillet, le conseil départemental faisait mention de douze routes départementales fermées.

### -Vouziers

L'Aisne a atteint la cote de 4,31 m le 16 juillet à 5 h du matin, près du niveau de 1993 à 4,37 m. À Grandpré, 120 bêtes ont été évacuées des pâtures.

### -Attigny

À Attigny, les habitants du quartier



Thugny-Trugny (08)

## Les faits

### Retour sur la crue estivale (suite)



Jean-Jaurès, la rue principale de la commune menant à Charleville-Mézières se sont retrouvés avec les pieds dans l'eau le matin. Une quinzaine de maisons de part et d'autre étaient concernées. L'eau est montée de plusieurs dizaines de centimètres en quelques heures, coupant la rue Jean-Jaurès du reste de la commune. La route de Charleville était impraticable.

#### -Rethel

Le 17 juillet, sur l'Aisne, la crue est arrivée sur Rethel (08). La station de Biermes enregistre un niveau quasi similaire à la crue de 1995 (3,50m), et 60 cm seulement sous la cote de décembre 1993. En 48 heures, il est tombé 106 millimètres d'eau cumulée sur Rethel. Certaines routes sont partiellement inondées dans le Rethémois. Le plan communal de sauvegarde a été activé.

Sur le quartier du Gingembre, les riverains ont été évacués. La montée des eaux s'est faite notamment par infiltration depuis les caves et sous-sols. Les habitants de la rue Gambetta ont été appelés à évacuer. Le gymnase Chausson a été mis à disposition par la mairie comme centre d'accueil pour les personnes évacuées. Six personnes ont été accueillies au gymnase. De nombreux jardins et caves ont été inondés (rue de Rome, caves des commerces rue Gambetta) et des routes coupées (rue Léontine-Weick).

Le stade de Pargny a été inondé ; les pâtures également, nécessitant l'évacuation des bovins.

La digue du Gingembre était à la limite de la surverse. Quelques surverses ont été constatées près de la station d'épuration. En face, la digue de la promenade des Isles a été surversée, cependant la digue protégeant une place de marché, la population n'a pas été touchée. Le bar Le Tivoli, à proximité des Isles, a été inondé. De nombreuses surverses ont été relevées sur le tronçon à l'aval de la passerelle.

Sur Rethel, au pic de crue dans la nuit du samedi 17 juillet, trois poids-lourds sont restés stationnés sur le pont de l'Europe pour bloquer la circulation et « lester » le pont – l'eau étant au niveau

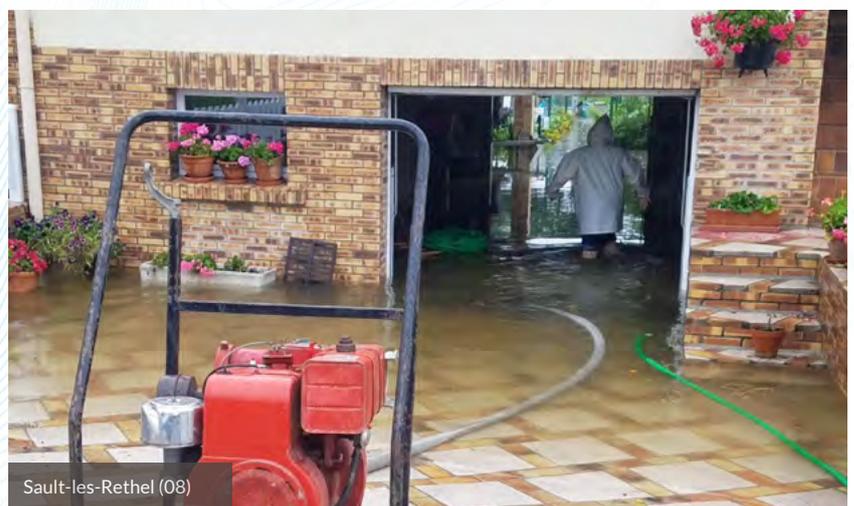
du tablier. Selon le site de Vigicrues, le point culminant de l'eau à la station de Biermes aurait été atteint à 21 h : l'eau était signalée à 3,40 mètres. Puis, elle a baissé pour atteindre 3,30 mètres le matin à 8 heures.

#### -Sault-lès-Rethel

Les jardins et plusieurs rues ont été inondées (rue de la Sucrierie, rue de la Glaire) le 17 juillet. Des dispositifs de pompage ont été mis en place. Des problèmes de réseaux ont été signalés (remontées des eaux par les canalisations des toilettes). Un mois avant, le 21 juin, la commune avait déjà été impactée par des problèmes de ruissellement agricole suite à de violents orages. Des coulées de boues importantes, descendues du talus face aux habitations, avaient alors touché les routes, trottoirs, caves et sous-sols. La commune de Nanteuil-sur-Aisne avait également été touchée par une importante coulée de boue (Grande rue).

#### -Givry-sur-Aisne

Près de Rethel, la digue de Givry-sur-Aisne a cédé sur une partie de sa hauteur et a été endommagée sur 30 mètres de large, dans la nuit du 16 au 17 juillet. La digue protège habituellement le canal des Ardennes. Suite à cette brèche dans la digue, la rivière Aisne est venue se déverser dans le canal, qui a lui-même débordé



à plusieurs endroits en aval (Givry-sur-Aisne, Ambly-Fleury, Seuil et dans les villages alentours).

L'eau a touché la commune d'Ambly-Fleury, causant l'évacuation dans la nuit de 35 personnes. Un couple de Givry a aussi été évacué. 13 personnes ont été accueillies à la salle des fêtes d'Attigny. Les autres ont été relogées dans la famille, ou restées chez elles à l'étage quand cela était possible. Les habitants relogés témoignent d'une hauteur de 50 à 60 cm d'eau dans les maisons. Le village n'était plus accessible par la route. La navigation sur le canal des Ardennes a été temporairement interrompue entre Rilly-sur-Aisne et Reethel. À partir du 26 juillet, pour colmater la brèche, les équipes de VNF ont battu des palplanches de 8 mètres de haut.



La digue de Givry-sur-Aisne a cédé

© L'Union

la crue de décembre 1993, où une hauteur de 4,81 mètres avait été relevée. La crue a en effet repris de la vigueur sur l'Aisne suite à deux brèches dans le canal. 7 maisons ont été inondées à Berry-au-Bac (rue de la

touchés par les eaux. Suite aux fortes pluies, le niveau du lac avait augmenté d'un mètre, touchant les diverses installations du village de vacances. Les occupants des cottages sinistrés ont été rapidement relogés.



Le Center Parcs de l'Ailette inondé

© L'Union

Sur Château Porcien, l'EPHAD et la salle des fêtes ont vu l'eau au pas de porte. À Coucy, l'intervention des pompiers a été nécessaire pour sortir les bovins de l'eau. À Thugny-Trugny (CC Pays Rethelois), l'eau a envahi de nombreux jardins le 19 juillet soir et a touché les habitations à proximité du pont de l'écluse.

### Aisne aval

#### -Berry-au-Bac (rivière Aisne)

À Berry-au-Bac, première station du réseau Vigicrues dans le département de l'Aisne, le niveau de l'Aisne monte assez vite le 16 juillet. L'eau atteint 4,85 m le mardi 20 juillet. Un record historique, dépassant le niveau de

Plume, rue Dorigny, rue de l'ancienne-place) avec parfois plusieurs dizaines de centimètres dans les habitations.

#### -Condé-sur-Suippe (Suippe)

À Condé-sur-Suippe, deux rues ont été inondées, mais aucune habitation touchée.

À Aguilcourt, un éleveur de poulets a été contraint de surelever les animaux. La ferme de la Bourguinotte à Menneville a vu ses serres inondées et ses récoltes perdues.

#### -Ailette

Le 16 juillet matin le site du Center Parcs de l'Ailette s'est retrouvé inondé. 70 % des 800 cottages étaient alors

#### -Soissons (Aisne)

Une onde de crue pouvant engendrer une importante hausse des niveaux avec un maximum de 5,34m avait été annoncée par les autorités pour la nuit du 21 au 22/07. Le stationnement et la circulation sur les berges rive droite et gauche ont été condamnés, les animations sur les rives momentanément suspendues et le camping municipal évacué. Cependant, l'onde attendue n'a pas eu lieu, la crue s'écrasant progressivement avant son arrivée à Soissons. Les modélisations Vigicrues annonçaient encore 5,25m à Soissons 36 heures avant le pic qui n'a atteint que 3,51m.

Le débit auquel la rivière déborde n'est pas le même tout au long de l'Aisne, il est très bas entre Berry-au-Bac et Vailly-sur Aisne donc les débordements sont fréquents sur ce tronçon. Une grande partie du volume d'eau a inondé le lit majeur sur ce tronçon et n'a pu progresser vers l'aval à la même vitesse qu'en situation hivernale. Ce phénomène a causé d'importants dommages pour les agriculteurs. L'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne, rapporte des inondations sur 2 km de part et d'autre de la rivière à certains endroits. Beurieux, Bourget-Comin, Condé-sur-Aisne figurent

## Les faits

### Retour sur la crue estivale (suite)

parmi les communes les plus touchées.

En aval de Vailly-sur-Aisne, l'Aisne est navigable, la section d'écoulement du lit mineur est augmentée et entretenue pour la navigation. Force est de constater que la crue est "rentrée" dans le lit mineur à cette occasion, induisant une faible montée des eaux à Soissons puis à Venette.

plusieurs jours ainsi que la plage. Il aura fallu une dizaine de jours pour la reprise d'une activité normale après le sinistre. ■

[Lien vers le site Vigicrues et la cartographie des stations du bassin Oise-Aisne](#)

## Oise confluence

### -L'Isle Adam

Mercredi 21 juillet, les eaux de l'Oise ont envahi le grand bassin et une partie de la plage de l'Isle-Adam (95), rendant la baignade interdite aux estivants. L'eau est montée de 23 cm en 24 heures. La municipalité a été contrainte de fermer le grand bassin de la plage, et d'interdire la baignade ainsi que les diverses activités telles que le paddle ou le pedalo. Les espaces ludiques ont également été fermés



La plage de l'Isle Adam (95)

© Le Parisien

## Analyse

### -Un phénomène d'une ampleur exceptionnelle durant l'été

À cette époque de l'année, nous sommes habituellement confrontés à des orages (beaucoup de pluie sur un petit territoire très localisé). Cet épisode a généré des pluies intenses, sur une longue durée (entre 30 et 36 heures environ) et sur un large périmètre. On a pu relever 100 à 120 mm de pluies sur un large bassin (Aisne amont aire et une partie de la Thiérache), ce qui en fait un phénomène exceptionnel.

### -Des modèles inadaptés à la prévision

Les modèles de prévision (type Vigicrues) sont calés sur des crues hivernales, qui s'écoulent dans des vallées déjà bien chargées et sur une végétation couchée. Lors de cette crue de juillet, la végétation était prolifique et a freiné les écoulements avec pour conséquence des temps de propagation augmentés et un laminage de la crue plus important qu'en hiver.

La végétation estivale abondante change les conditions d'écoulement : pour un débit donné, l'écoulement est freiné, ce qui engendre une hausse des niveaux. La correspondance

entre une cote et un débit est altérée par rapport aux crues connues, toutes hivernales, sur lesquelles les modèles sont calés. Ainsi, le modèle hivernal ne prend pas en compte le coefficient de frottement, plus élevé en raison de la végétation. Le modèle erroné, adaptatif, augmente indument le débit pour retrouver une cohérence avec la hauteur, et majore ainsi la prévision de crue en lit majeur.

### -L'importance du laminage et le préjudice causé pour la profession agricole

Le phénomène d'étalement est le laminage naturel. Il atténue les conséquences de la crue au fur et à mesure de sa progression vers l'aval (tandis que les confluences successives lui redonnent du volume). Il constitue en quelque sorte « l'itinéraire bis » de la crue, en raison du frottement causé par la végétation, tandis que le lit mineur s'apparente à une autoroute (peu de frottement). C'est ce frottement qui ralentit fortement l'écoulement des eaux et cause des niveaux particulièrement élevés.

Le laminage naturel est maximal lorsque le débit de la crue se partitionne en deux moitiés. Cette situation dépend de la crue, mais aussi du débit capable dans le lit mineur ; que l'on appelle le débit de débordement. Il est très variable suivant les hauteurs de berges, les atterrissements et la pente de la rivière.

Sur l'Aisne, il aura fallu attendre la station de Soissons (02) plus en aval pour mesurer l'atténuation de la crue due à la végétation. Entre Berry-au-Bac et Vailly-sur-Aisne (02), le débit de plein bord, ou débit de débordement, est très bas : les montées des eaux fréquentes sont très vite débordantes. Cet été, une grande partie du volume a donc inondé le lit majeur sur ce tronçon et n'a pu progresser vers l'aval à la même vitesse qu'en situation hivernale. Le laminage, qui permet le stockage temporaire d'une partie du volume de la crue dans le lit majeur du cours d'eau, a donc été augmenté par rapport à une crue d'hiver.

Un phénomène similaire est observable sur l'Oise : le secteur très agricole de Flavigny a connu des niveaux particulièrement hauts, tandis que la crue passait sous les seuils de régulation à Proisy, plus en aval. Une partie de l'eau aura certainement aussi été infiltrée dans le sol à cette période de l'année.

### -La profession agricole : principale victime de la crue de juillet 2021

Les agriculteurs de l'Aisne, de la Marne, de l'Oise et des Ardennes déplorent de lourdes pertes à la suite de ces intempéries exceptionnelles. Ces derniers évoquent des cultures totalement détruites. Les pâtures sont devenues inutilisables, et les bêtes ont été obligées de repartir dans des étables, imposant aux agriculteurs de leur donner du

fouillage initialement prévu pour l'hiver.

Le bilan provisoire, selon un communiqué de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne et de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, s'établit à 50 000 hectares impactés soit 10 % de la surface agricole du département et le montant provisoire est estimé à plus de 100 millions d'euros. Julien Denormandie, qui s'est rendu dans l'Aisne le 20 juillet, a confirmé l'ouverture d'une cellule de crise gouvernementale, évoquant « un très fort impact » et « des exploitants incroyablement touchés ». Dans les Ardennes, ce sont entre 80 et 300 mm de précipitations qui ont été enregistrés en l'espace de quelques jours. Ceci équivaut par endroit à plus d'un tiers de la pluviométrie annuelle, noyant des centaines d'hectares de champs et de prairies des vallées de la Chiers et de l'Aisne. L'eau aurait parfois atteint la tête des maïs dans les champs. Selon la Chambre d'Agriculture des Ardennes, environ 14 000 hectares de récoltes ont été noyés par les eaux.

[Lien vers le rapport Météo France concernant l'analyse de la rareté de l'épisode](#)



Champs inondés sur le Rethelois (08)

## Ruissellement

### Les épisodes orageux du mois de juin

D'importants orages se sont succédé entre le 2 et le 4 juin, causant des phénomènes de ruissellement et de coulées de boues sur différents secteurs du bassin Oise-Aisne. Tous les départements ont été concernés : l'Oise (secteur de Chambly), le nord et l'est du Val d'Oise, la Marne (secteur de Reims), l'Aisne (secteur de Château-Thierry), les Ardennes (Rethelois et Vouzinois) et la Meuse (Jubécourt/Rampont).

Dans le Val d'Oise, la dégradation a atteint un maximum d'intensité sur l'Île-de-France le 2 juin, avec des pluies soudaines d'une rare intensité. Des cumuls importants ont été rapportés en l'espace de quelques heures : 64 mm (Persan) et 50 mm (Bernes-sur-Oise). Sur Beaumont-sur-Oise, 63 mm sont tombés en trois épisodes de 30 minutes environ, à partir de 16h30, causant des dommages sur un mur de l'enceinte de l'hôpital, et des routes inondées. Deux coulées de boues en l'espace de deux jours (2 et 3 juin) ont envahi les rues de Ronquerolles (rue Marguet), le ruissellement venant des champs en amont de la rue de Gandicourt.

En Meuse, un cumul de 60 mm était recensé à la confluence Aire/Aisne, touchant plusieurs communes près de Clermont-en-Argonne, et causant des phénomènes de ruissellement notamment à Brabant en Argonne (coulée de boue avec 40 cm dans



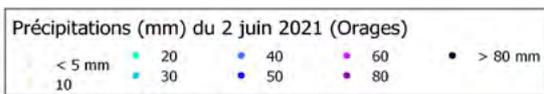
Ronquerolles (95), le 4 juin

© SDIS 95

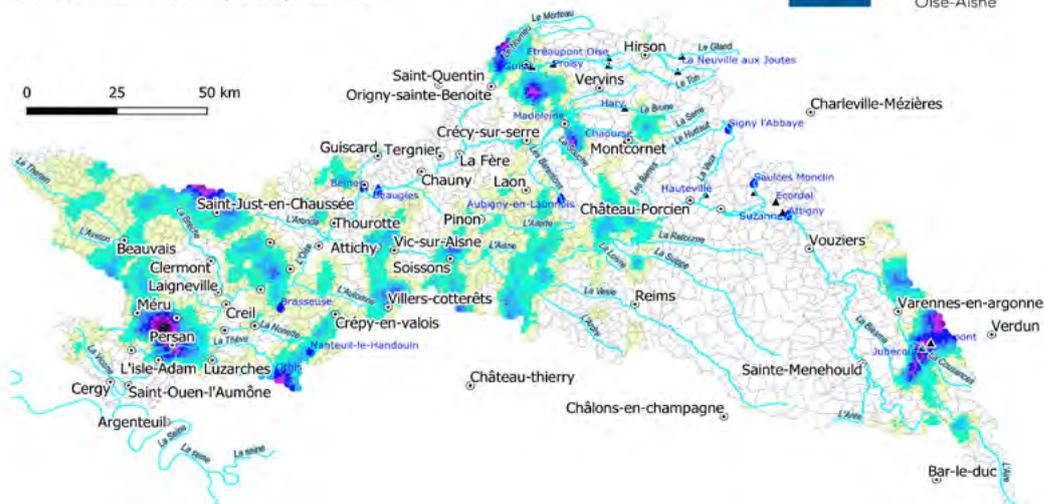
une habitation et une ferme, voire endommagée) et Parois (coulée de boue rue du banc Le Chevalier et arrachage partiel du bitume).

Dans l'Oise, le SDIS de l'Oise a effectué de nombreuses interventions relatives aux intempéries, localisées

essentiellement dans deux secteurs : au sud-ouest du département, en particulier dans le secteur de Chambly et au nord-ouest du département, notamment dans le secteur de Breteuil, mais également à Estrées-Saint-Denis, Chevrières, Venette et Jaux.



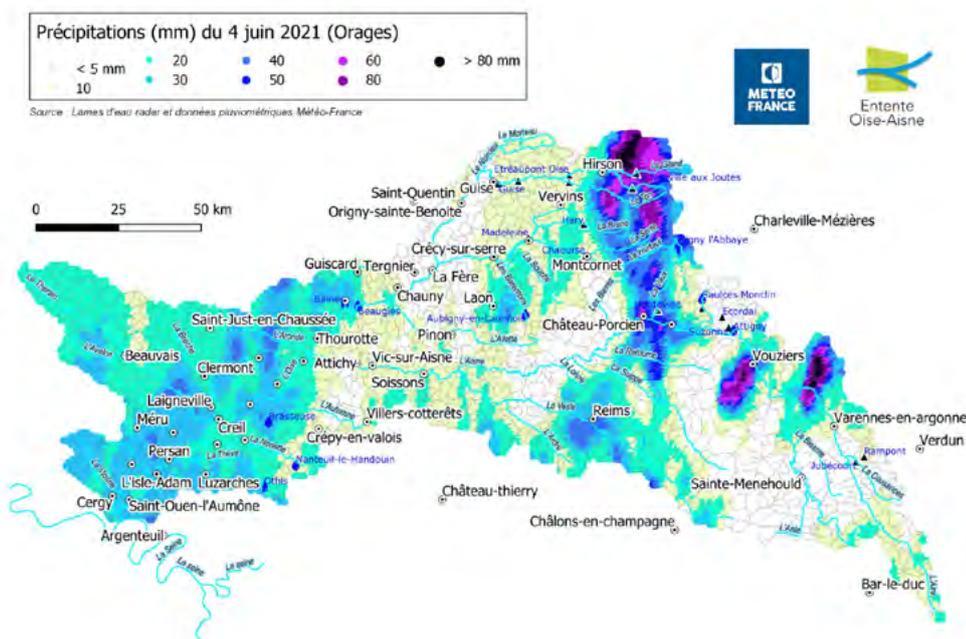
Source : Lames d'eau radar et données pluviométriques Météo-France



Episode du 2 juin : de nombreux orages localisés sur les secteurs suivants du bassin :

- Dans le Val-d'Oise, Persan, Chambly (50mm/1h), Beaumont s/Oise
- En Meuse, Brabant en Argonne.

Cumuls importants (> 50 mm) recensés sur 24h correspondant à des précipitations sur quelques heures (entre 16h et 21h)



Le 3 juin, plusieurs rues et maisons d'Argenteuil et de Bezons, mais également dans des communes de l'est du département, ont été inondées à la suite aux violents orages et d'un déluge de pluies. Une coulée de boue a également touché les rues d'Auvers-sur-Oise. Sur l'ensemble du département, les pompiers du Val-d'Oise sont intervenus à 208 reprises au cours de la journée du 4 juin. Les communes de Beaumont-sur-Oise et Ronquerolles notamment ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boues suite à cet épisode.

L'épisode orageux du 4 juin a causé des pluies très intenses sur Reims et une partie du département de la Marne et des Ardennes le 4 juin entre 15 h et 16 h. Près de 80 interventions de sapeurs-pompiers ont eu lieu dans les Ardennes. Les secteurs de Rethel et du Vouzinois ont donc été les plus touchés. L'usine Smurfit Kappa à Rethel a été touchée par la montée des eaux, nécessitant un dispositif de pompage pour reprendre l'activité.

Le 22 juin, une cinquantaine d'interventions des pompiers étaient dénombrées après les orages dans le Val-d'Oise, principalement dans le sud du département. Les rues d'Auvers-sur-Oise ont à nouveau été touchées par une coulée de boue, suite aux pluies diluviennes. La ville a enregistré un record de cumul de précipitations sur 20 ans depuis le début du mois après avoir déjà été marquée par les orages survenus début juin.

Dans l'Oise, [Beauvais a été particulièrement meurtrie par l'orage du 21 juin](#), causant un décès : un phénomène centennal (120 mm d'eau tombés en l'espace de quelques heures sur la ville). ■



*Pour rappel, l'Entente met en place des actions de gestion du ruissellement sur les territoires lui ayant confié la compétence, sur sollicitation de ses membres.*



## PAPI d'intention de la vallée de l'Oise L'avenant au programme est validé

L'avenant au PAPI, présenté lors du comité de pilotage le 18 mars, a été labellisé en Comité Plan Seine le 23 mai. La déclinaison opérationnelle du programme va pouvoir se poursuivre, avec notamment le démarrage des études du projet de Longueil II.

Un avis favorable a été rendu assorti de recommandations sur la note d'urbanisme en cours de rédaction, la concertation avec la population et les acteurs et l'intégration des projets ayant un impact hydraulique (canal Seine nord Europe, reconquête des zones d'expansion des crues, futur ouvrage de Longueil II, ...) dans la future stratégie de réduction de l'aléa.

### Un programme porté à 6,4 M€

L'assiette du programme passe ainsi de 4 à 6,4 millions d'euros, avec la prolongation d'une année supplémentaire du dispositif. En cause : le coût estimatif des études du projet de Longueil II, revu à la hausse suite à la consultation des entreprises. Le doublement des capacités de l'ouvrage actuel de Longueil-Sainte-Marie vise également la mise en œuvre d'une gestion dynamique du site, avec la création d'un système de pompage qui doit permettre d'intervenir sur un panel beaucoup plus important de crues, jusqu'à la crue centennale. Les études initiales avaient été sous-évaluées, d'autant plus que celles-ci font l'objet d'exigences réglementaires nouvelles et doivent désormais être beaucoup plus poussées. La modification de l'avenant porterait le nouveau montant des études de Longueil II à 2,3 millions d'euros.

Plusieurs actions ont été réévaluées :

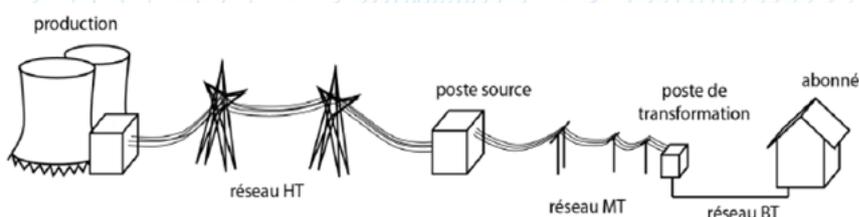
- le financement des diagnostics de réduction de la vulnérabilité, avec une ambition revue à la hausse du nombre d'habitations diagnostiquées,
- la gestion des ouvrages de protection en raison de l'augmentation du nombre de systèmes d'endiguements à mettre en conformité,
- l'ingénierie pour la prolongation d'une année du programme
- l'élargissement du périmètre pour l'appui à la lutte contre le ruissellement.

Enfin des actions nouvelles sont proposées au bénéfice de la commune d'Appilly, inondée deux années de suite pendant plusieurs semaines : une étude sur l'état du canal latéral à l'Oise et la définition d'un muret de protection. ■

### Avancement du diagnostic de vulnérabilité de la vallée de l'Oise

Le 25 juin, l'Entente Oise-Aisne organisait, avec le cabinet ARTELIA, [une rencontre avec les gestionnaires et fournisseurs d'électricité](#). Cette démarche doit permettre d'engager des mesures de sécurisation, visant à améliorer le service rendu, et de favoriser l'anticipation de la crise, grâce à une meilleure connaissance des "effets dominos".

L'Entente a présenté une première évaluation de l'exposition des postes en zones inondables. Le travail se poursuivra entre l'Entente et les gestionnaires et fournisseurs pour l'identification de ces zones de fragilité électriques (au-delà même des zones inondées), et des équipements les plus sensibles ou stratégiques. Pour cela, un travail de couplage va s'engager entre les cartographies de zones inondables et les localisations d'infrastructures réseaux. Des rencontres individuelles entre l'Entente et chaque opérateur seront menées dans les mois prochains. ■



Les effets des inondations sur les réseaux au delà des zones inondables sont étudiés

## Les diagnostics de vulnérabilité : le dispositif Inond'action



Le bureau d'études MAYANE a été retenu pour réaliser les diagnostics de vulnérabilité. Une réunion de cadrage a eu lieu le 8 juillet. La première campagne de diagnostics a eu lieu lors de la semaine du 11 au 15 octobre. Des partenariats ont été engagés avec les guichets ouverts au public (OPAH, guichet Eau) afin de faire parler d'Inond'action. Une campagne d'information sur le dispositif a été réalisée auprès des communes. Ce dispositif est présenté aux élus et partenaires dans les différentes instances du PAPI, et notamment lors du groupe de travail Aménagement et Risque inondation, qui s'est réuni le 30 juin dernier (TRI du Val d'Oise).

[+ d'infos sur inondACTION.net](http://+d'infos-sur-inondACTION.net)



## Outils de communication du PAPI

La première vidéo en motion design, sur le thème "Les grands outils de gestion du risque inondation" vient d'être finalisée. Celle-ci sera bientôt en ligne, puis valorisée sur la future plateforme de sensibilisation du grand public, et notamment sur les réseaux sociaux. Elle constituera également un support pédagogique qui pourra être utilisé lors des interventions en milieu scolaire. ■



## Grands ouvrages

### Opération de maintenance au barrage de Proisy

La formation d'atterrissements sur le clapet de l'ouvrage de Proisy après chaque crue a imposé une réflexion partagée avec les services de l'Etat sur la gestion des matériaux dans le cours d'eau.



Une rencontre a eu lieu avec les services de la Police de l'eau (DDT 02) et l'Entente Oise-Aisne afin d'entériner le mode opératoire concernant le retrait des atterrissements qui viennent à se former progressivement lors des crues sur le clapet du barrage. En effet à deux reprises cette année, l'Entente a dû faire intervenir un prestataire pour mener cette opération (entreprise Roppé de Proisy).

L'Entente a ainsi convenu avec les services de l'Etat que les sédiments accumulés sur le clapet seraient extraits puis redéposés 500 mètres plus bas sur la berge en aval du barrage, de façon à repartir progressivement à la rivière. ■



## Jouy-le-Moutier (Val de Glatigny)

### Le bassin des Cochevis agrandi

**Les travaux d'agrandissement du bassin des Cochevis se sont achevés le 1<sup>er</sup> octobre. La capacité du bassin est quasiment doublée, passant à environ 5000 m<sup>3</sup>.**

Cet aménagement permet de tamponner les eaux en amont d'un secteur sensible au ruissellement et aux coulées de boues. Les travaux, sous maîtrise d'œuvre de l'Entente, ont été réalisés par Vinci Construction Terrassement, et se sont déroulés du 20 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. La première étape consistait au débroussaillage de la végétation et au décapage de la terre végétale. Une fois la zone d'agrandissement décaissée, les matériaux (essentiellement de la terre non végétale) ont été réutilisés à proximité du bassin de façon à créer un relief varié et paysager propice à la biodiversité. La terre végétale a été remise en surface et semée d'un mélange de graines de fleurs et graminées sauvages, sur une surface de 4000 m<sup>2</sup>, comprenant une vingtaine d'espèces différentes pour favoriser le développement d'une végétation qualitative. Le montant des travaux s'élève à 115 000 euros TTC. ■



Le bassin après les travaux

## Pontoise & Saint-Ouen-l'Aumône

### Renouvellement des automates de régulation

**Les deux bassins de régulation confiés en gestion par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ont fait l'objet d'importantes opérations de maintenance ces derniers mois.**



Nouvel automate à Blanche de Castille (95)

Les deux ouvrages sont maintenant chacun équipés d'un nouvel automate : depuis fin avril pour le bassin des Pâtis, à Pontoise, et depuis la fin août pour le bassin Blanche de Castille, à Saint Ouen l'Aumône. Si les anciens automates fonctionnaient toujours, il était nécessaire de procéder à leur renouvellement préventif. En effet, ceux-ci étaient en place depuis la création initiale des bassins. À Blanche de Castille, l'automate permet la régulation du débit du Ru de Liesse par l'action de la vanne. Le système de capteur et de mesure du débit de la rivière a également été renouvelé. Cette évolution technologique était nécessaire pour pouvoir assurer la fiabilité de l'automatisation. Pour cette opération de remise à niveau à Blanche de Castille, un investissement de 27500 € HT a été réalisé sur le site. ■

## Grisy-les-Plâtres

Suite aux coulées de boues récurrentes ayant touchées la ferme de Berval, les différents acteurs sont mobilisés sur les différentes problématiques apparentes : risque (ruissellement et inondation), eau potable, et environnement (qualité du milieu). L'Entente a finalisé la modélisation hydraulique sur le ru de la Laire (environ 1800 ha) et a communiqué son rapport au conseil Départemental du Val d'Oise, pour transmission au bureau d'étude qui travaillera pour le syndicat de la source de Berval.

## Valmondois

Une opération de nettoyage des ouvrages de Valmondois, de nouveau mis à contribution cette année, a eu lieu mi-juillet. En 2020, l'opération de nettoyage des gabions et fascines avait permis le retrait de 80m<sup>3</sup> de terre. Cette année, 50m<sup>3</sup> ont été retirés des ouvrages, soit près de 65 tonnes de terre.

Une opération de reprise des fascines existantes est prévue en décembre, afin de les conforter. ■



## Digue de Senlis / Villemétrie Les travaux inaugurés

Le 7 juillet, l'ensemble des partenaires se réunissaient pour inaugurer les travaux de confortement de la digue de la Nonette, à Senlis (60). Les travaux ont été réceptionnés et les dernières réserves levées le 28 juillet.



Discours de Gérard SEIMBILLE, Président de l'Entente Oise-Aisne

En raison des pluies fréquentes des dernières semaines, l'inauguration n'a pu se tenir sur la digue, rendue peu praticable, et fut délocalisée à la salle de l'Obélisque, mise à disposition par la Ville de Senlis.

Après la diffusion d'une courte vidéo de la digue, dont les images furent captées par drone, [un diaporama des travaux](#) a été présenté par l'Entente Oise-Aisne. Les étapes clés du chantier ont été commentées, depuis le rechargement de la digue pour atteindre la cote de protection, la pose des palplanches pour garantir l'étanchéité de l'ouvrage, les différentes opérations de confortement et de réhabilitation du déversoir et enfin les mesures compensatoires environnementales associées au projet.

Plusieurs prises de parole officielles se sont succédé : Mme Loiseleur, Maire de Senlis, M. Maréchal, Président de la Communauté de communes Senlis sud Oise, M. Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Mme Colin, conseillère

départementale de l'Oise et M. Geray, sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis. Pour rappel, l'Entente Oise-Aisne a assuré la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite à la reprise en gestion de la digue de la Nonette en 2019. ■



Le nouveau déversoir de la Nonette

### Le système d'alerte pluviométrique de la Nonette bientôt opérationnel

Suite à l'installation de trois pluviomètres en 2020, une étude hydrologique a été lancée pour définir des seuils d'alerte sur la Nonette (correspondance pluviométrie/niveaux d'eau). L'Entente, avec le soutien de la ville de Senlis, a contacté les riverains en vue de leur inscription préalable au dispositif d'alerte automatique, par SMS et/ou appel téléphonique, sur simple inscription, afin d'anticiper la survenance d'une éventuelle crue.

Les seuils d'alerte sont en cours de paramétrage dans le système de l'Entente (informations recueillies sur le logiciel SIGMA puis transmises au prestataire pour les envois d'alerte en nombre). Deux niveaux d'alerte sont proposés : "prudence" et "danger". Ces alertes correspondent à une quantité de pluie donnée sur un espace temps donné. Le système sera pleinement opérationnel pour la période hivernale. Une réunion publique d'information sera organisée prochainement à Senlis pour sensibiliser les riverains. ■

## Agglomération de la Région de Compiègne Le classement des ouvrages se poursuit



Sur environ 40 km de digues au total sous gestion de l'Entente Oise-Aisne, un tiers de ce linéaire est situé sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne (60).

### Les sondages géotechniques

Les résultats des sondages géotechniques ont été transmis au bureau d'études Hydratec, qui a réalisé sur cette base les calculs de stabilité des digues. Ces résultats sont intégrés dans l'étude de danger sous la forme d'un diagnostic approfondi, permettant de définir les scénarios de défaillance et de rupture éventuelle.

### Les documents d'organisation

Les documents d'organisation sont rédigés par les services de l'Entente. Ils décrivent l'organisation mise en place pour entretenir et surveiller chaque système d'endiguement, en période normale et en période de crise. Le document d'organisation doit être intégré à l'étude de danger.

### Avancement des Etudes de Danger

L'étude de danger concernant la RD932 à Margny-lès-Compiègne, qui protège plus de 3000 personnes, a été déposée auprès de la DREAL avant la fin juin 2021, conformément aux exigences réglementaires.

Le travail est cours pour les autres études de danger de l'ARC et celles de la CC du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) : une partie pourra être livrée à l'automne, et une autre partie avant le 31 décembre (Verberie, Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence) pour respecter le planning réglementaire.

### Concertation locale et collaboration avec les services de l'Etat

L'Entente Oise-Aisne travaille en étroite collaboration avec les services des communes membres et de l'ARC, ainsi qu'avec les services de la DREAL en charge du contrôle des ouvrages hydrauliques.

Une fois déposés par l'Entente, les dossiers de classement des ouvrages feront encore l'objet d'échanges et de demandes de compléments. Le dialogue



se poursuivra avec les services des collectivités (communes et ARC).

### Focus sur les systèmes d'endiguement

#### -Remise à niveau d'un tronçon sur la ZI nord :

L'Entente rédige un marché de maîtrise d'oeuvre pour une remise à niveau de la partie en remblais de la ZI nord. Un maître d'oeuvre sera recruté prochainement.

#### -Assurer la fermeture des systèmes d'endiguement :

Afin de palier aux discontinuités, l'Entente va recruter un maître d'oeuvre pour la mise en place de batardeaux : pour les communes de Choisy-au-Bac, Venette, et Clairoix.

#### -Jaux : non-reprise du système d'endiguement

Une réunion a eu lieu en mairie de Jaux le 22 juin. Plusieurs solutions ont été proposées en collaboration avec le service urbanisme de l'ARC : murs de protection (solutions collectives) ou protections individuelles des habitations.

#### -Choisy-au-Bac : des solutions multiples

Des échanges avec la mairie ont eu lieu. Un batardeau sera installé pour fermer la rue de l'Aisne. Des systèmes de protection individuelle des habitations seront proposés en complément, rue de la Terrière. ■

L'étude de danger en vue du classement réglementaire des ouvrages : un document complexe



## Verberie

### Un dispositif de pompage à Verberie

Les travaux de création d'un système de drainage automatisé, sur un tronçon de la digue de Verberie, se sont achevés à la fin septembre. Cette digue, créée sous gestion de l'Entente, est complémentaire avec l'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie (60).



Chambre abritant le dispositif de pompage

La commune de Verberie avait signalé à plusieurs reprises un phénomène d'eaux stagnantes dans les fonds de jardins contigus à la digue, sur la partie basse d'un tronçon d'environ 100 mètres (de la RD 932 jusqu'à la rue des Moulins), qui occasionne une gêne réelle pour les riverains. La présence de la digue vient empêcher l'écoulement des eaux de pluie qui s'y accumulent du fait de la topographie.

Face à cela, l'Entente a mandaté l'entreprise Rivolta, de Verberie, pour réaliser un fossé proche du point bas de cette portion de digue afin d'y drainer l'eau. Un système de pompes de relevage permettra ensuite d'évacuer ces eaux vers l'autre versant de la digue. Les travaux ont commencé le 4 juin. Une chambre en béton pour abriter les pompes a été installée, ainsi qu'une dalle béton et une armoire électrique pour commander le dispositif de pompage automatisé. ■

### Entretien de la réserve écologique de l'Ois'eau

Les opérations habituelles d'entretien ont été menées à la réserve, avec la fauche des chemins, de la zone pédagogique, ou encore des zones concernées par le développement de plantes invasives. De nouveaux chemins ont été créés pour accéder aux deux nouveaux observatoires qui sont en cours de création.

La roselière fera l'objet d'un fauchage intégral cette année, pour que seuls les roseaux prennent le dessus, pour favoriser son bon développement (opération menée courant octobre).

Enfin, les nids artificiels ont été nettoyés et déplacés dans la perspective de l'abattage sélectif d'une grande quantité d'arbres par RTE, en raison de la présence à proximité des lignes à haute-tension. ■



Nid artificiel à la réserve écologique

### Crue de juillet

## Réunion sur les dommages agricoles



Ce 27 août, l'Entente répondait à l'invitation de la Préfète de l'Oise, Mme Corinne Orzechowski, afin de participer à la cellule de crise relative aux dommages consécutifs à la crue du mois de juillet. La réunion s'est déroulée à Babœuf (Noyonnais), en présence des services de l'Etat (DDT), de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA de l'Oise, des Jeunes agriculteurs, de représentants du Conseil régional des Hauts-de-France et du Conseil départemental de l'Oise.



Intervention de Jean-Michel Cornet

Les échanges ont porté sur la notion de «service rendu» par la profession agricole : les secteurs urbanisés seraient protégés grâce à l'inondation en amont des champs en lit majeur. L'Entente a expliqué que le laminage des crues est un phénomène naturel, et que les zones urbaines se sont développées en tenant compte des crues d'un niveau environ décennal, celui-ci intégrant depuis toujours les effets du laminage naturel. C'est le fait que cet épisode se soit déroulé en plein été, à l'époque des moissons, qui en fait un épisode exceptionnel. La végétation, particulièrement dense en cette saison, a causé un exhaussement du niveau de l'eau dans les champs, et en a ralenti l'évacuation.

Les inondations suite aux pluies de la mi-juillet ont causés d'importants préjudices : des pâturages sous les eaux, des troupeaux évacués des champs, des pertes de récolte et de fourrages pour les animaux. La FDSEA estime à environ 1000 ha de surfaces exploitées ravagées par l'inondation subie le 24 juillet sur près de 80 exploitations dans l'Oise. Sur ce secteur Natura 2000, de nombreuses parcelles font en effet l'objet de fauches tardives pour la préservation de la biodiversité (Mesures agroenvironnementales et climatiques).

Le cœur des échanges portait alors sur le système des calamités agricoles, mal adapté, dont les critères cumulatifs rendent l'éligibilité rarissime pour les exploitants en cas de sinistre. ■

Une réunion a eu lieu également le 29 septembre à la Maison de l'agriculture à Laon (02), sous l'égide du Préfet de l'Aisne Thomas Campeaux, concernant la crue de juillet et les dommages agricoles dans l'Aisne. Des groupes de travail seront organisés prochainement. [En savoir +](#) 

## Chauny-Tergnier-La Fère : développement du réseau de mesures

L'Entente Oise-Aisne souhaite avoir une meilleure connaissance des écoulements de l'Oise dans la traversée de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. Pour cela, de nouvelles sondes de mesure des niveaux seront implantées. Un travail de repérage des sites adaptés a été effectué en juillet et septembre par les agents de l'Entente.

Six sites ont été identifiés sur un secteur où la rivière Oise se divise en plusieurs bras et passe sous le canal de la Sambre à plusieurs reprises : un pont sur la commune de Beaufort, deux ponts sur la D1044 à hauteur de la Fère, le pont canal de Travecy, un pont sur la commune de Chatillon-sur-Oise et le pont canal de Chatillon-sur-Oise. L'instrumentation du bassin des près des Mesnes à Viry-Nouveau est également prévue, afin de mesurer le niveau de la Rive et du bassin.

L'entreprise GTIE, titulaire du marché d'extension du réseau de mesure de l'Entente, s'est rendue sur les différents sites le

20 septembre afin de chiffrer les installations et d'identifier les besoins spécifiques.

En parallèle du chiffrage, les démarches de demande d'autorisation d'implantations des équipements sont effectuées auprès des communes, du service départemental et de VNF. Les demandes de création de compteurs auprès d'Enedis seront ensuite effectuées. Pour les sites éloignés des réseaux de distribution une alimentation par panneau solaire est envisagée. Passé les démarches et les commandes, la mise en place effective des équipements devrait être réalisée début 2022. Les mesures renseigneront l'Entente Oise-Aisne sur le déplacement des crues et seront consultables via le site internet de l'EOA comme le sont déjà l'ensemble des mesures de notre réseau. ■

## PAPI Verse

### Les travaux sur le ru de Fréniches sont en cours

Trois pont-cadres permettant d'augmenter la capacité hydraulique sur le ru de Fréniches ont été installés sur des franchissements à Guiscard (60). Les passages busés ont été remplacés par des cadres en béton de 2,50 m de large par 1,50 m de hauteur (dont 0,50 m de recharge sédimentaire).

[La réunion de lancement des travaux a eu lieu le 15 juin](#) sur le terrain en présence de représentants de la commune de Guiscard, de l'Entente Oise-Aisne, du Syndicat de la Verse, du maître d'œuvre Ingetec et de l'entreprise Sethy, retenue par l'Entente pour réaliser les travaux.

Le déplacement d'un transformateur électrique de la Société d'Électricité Régionale (SER) a été nécessaire afin de dégager suffisamment d'espace sur la parcelle concernée pour effacer un angle droit formé par le ru de Fréniches et améliorer ainsi son écoulement. Cette opération a été réalisée à la fin du mois de juin.

Les réseaux d'eau potable ont été devoyés pour pouvoir poursuivre les travaux. Cette opération a été menée avec SUEZ au mois d'août. Des dalots ont ensuite été posés pour les trois ouvrages. Le dernier dalots a été posé fin septembre. Le nouveau

débit hydraulique est estimé à 5 m<sup>3</sup>/seconde.

Le coût prévisionnel de l'opération (études et travaux) est estimé à 290 000 euros HT. Les cofinancements se répartissent comme suit : 76% à charge de l'Entente

Oise-Aisne, 15% par le Conseil départemental de l'Oise et une participation de 25 000 euros par le syndicat de la Verse, représentant environ 9% du coût prévisionnel. ■



### Enquête publique des ouvrages de la Verse

[L'enquête publique unique](#) concernant le projet de construction de deux ouvrages écrêteurs de crue sur le bassin versant de la Verse, inscrits au PAPI Verse, a eu lieu du 27 septembre au 29 octobre inclus (selon arrêté préfectoral du 25 août 2021), dans les mairies des communes de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois.

### OPAC de l'Oise : des travaux de protection face au risque inondation

Neuf maisons allée des Remparts à Noyon, et onze maisons square Jean Moulin à Guiscard ont fait l'objet de [pose de batardeaux anti-inondation sur les ouvrants](#) (portes de jardin,

d'entrée, de garage...). Cette action est inscrite dans le PAPI Verse. Une seconde phase a commencé en octobre pour seize logements à Guiscard, rue de l'Orangerie. ■





### Anor

## Vers un confortement de l'étang de Milourd

**Le barrage de l'étang de Milourd, à Anor (59), nécessite des travaux de confortement, demandés par la DREAL, après plusieurs visites techniques approfondies. Après les fortes pluies du 14 juillet, d'importants dégâts ont été constatés sur l'ouvrage. La vocation PI de l'ouvrage n'étant pas actuellement démontrée, l'Entente intervient auprès de la commune en soutien. Une convention est en cours de formalisation.**

Ce barrage, de classe C, se situe sur un plan d'eau de 4 ha, d'une capacité de 130 000 m<sup>3</sup>. Des affaissements se sont produits en tête de barrage, sur la voirie et en bordure, à proximité et au-dessus de la buse métallique qui

sert de déversoir principal de l'étang de Milourd, et une canalisation d'eau potable/incendie s'est rompue à la suite de l'affaissement de chaussée.

la mise en conformité du barrage de Milourd confiée en juin 2021 au bureau d'étude Val'études, par la Mairie d'Anor avec l'appui de l'Entente Oise-Aisne.

Une réunion a eu lieu le 10 septembre, en présence de Madame la Sous-Préfète d'Avesnes, des services de l'Etat (DREAL, DDT), des élus de la commune d'Anor, du SIABOA et de l'Entente Oise-Aisne. Cette réunion s'inscrit dans la continuité de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude de

Le projet de confortement proposé par Val'études devrait se faire en deux phases : les travaux d'urgence de remplacement de l'ovoïde avec mise en place de deux dalots en béton (4 m<sup>2</sup> de section de passage par dalot), et les travaux à moyen terme de confortement du talus aval de la digue. Pour cela, l'Entente a fourni au bureau d'études les informations hydrauliques dont elle dispose (débits, bassin versant...). L'utilisation de l'étang pour écrêter les crues sera étudiée par l'Entente Oise Aisne ainsi que les possibilités de modification du vannage qui régule le niveau si le potentiel est avéré. ■

La buse de sortie présente un affaissement, ainsi que la chaussée



### Hirson

## La CC3R confie la gestion du ruissellement à l'Entente

**Sensibles aux questions de ruissellement suite à divers épisodes orageux qui ont créé des dommages significatifs sur la Thiérache, les élus de la communauté de communes des Trois Rivières (02) ont décidé de se saisir de ce sujet pour le confier à l'Entente Oise Aisne qui a développé une ingénierie en régie et les composantes d'un dialogue agricole abouti.**

Après une révision des statuts de la communauté de communes, (arrêté préfectoral du 5 juillet 2021), le président de la CC3R Jean-Jacques Thomas a convié un conseil communautaire exceptionnel pour finaliser la procédure. Ainsi, le 5 août, le quorum était atteint pour partager une nouvelle fois l'intérêt à agir sur cette problématique et entendre le directeur de l'Entente Jean-Michel Cornet présenter la méthodologie que ses services mettent en oeuvre. Et de souligner l'intérêt d'un transfert de cette compétence à l'Entente dont les statuts prévoient la mutualisation du coût des travaux et du fonctionnement des services, avec pour intérêt un lissage des contributions et une charge de fonctionnement réduite pour chacun.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence "ruissellement" à l'Entente. Le Comité syndical de celle-ci modifiera la carte de ses compétences exercées lors de son assemblée du 12 octobre.

La communauté de communes des Trois Rivières rejoint la communauté de communes des Lisières de l'Oise (60) et les conseils départementaux du Val d'Oise et de la Meuse qui ont tous transféré cette compétence à l'Entente. ■

Visio-conférence lors du conseil communautaire de la CC3R





## Pierrefonds (ru de Berne) Poursuite de la concertation agricole

L'Entente Oise-Aisne mène la concertation agricole avec les propriétaires et exploitants en vue d'obtenir les accords qui conditionneront la mise en œuvre des travaux de gestion du ruissellement.

L'étude initiale, menée par le Syndicat Mixte Oise-Arde, avait donné lieu à une Déclaration d'Intérêt Général. Neuf secteurs, concernant trois exploitants agricoles ont été identifiés dans le programme d'action, concernant la mise en place de fascines, haies doubles, restauration de fossés, tranchées drainantes et merlons. ■



Impacts de ruissellement à Pierrefonds (60)

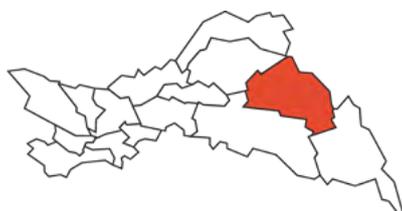
### Bitry / Saint-Pierre-lès-Bitry

#### 2<sup>ème</sup> tranche des travaux à Bitry

Suite au retour favorable de l'enquête publique, le marché de travaux est paru le 6 septembre, et s'est clôturée le 13 octobre. L'analyse des offres est en cours. Les travaux de gestion du ruissellement sont envisagés courant novembre 2021.

#### Entretien des ouvrages existants

Une opération de débroussaillage sur les haies de Bitry a été réalisée à la mi-mars. Une opération de replantations sur la haie de Bitry est prévue courant novembre 2021. ■



## Pays Rethelois L'Entente rend son avis sur le PPRI Rethelois

L'Entente, en sa qualité d'Établissement Public Territorial de Bassin, a été saisie par le Préfet des Ardennes pour rendre un avis sur ce document qui couvre les communes de Rethel, Acy-Romance et Sault-lès-Rethel. Les échanges ont concerné les « zones d'exception » : des zones, en principe inconstructibles, dans lesquelles des exceptions sont possibles sous conditions.

Deux projets d'exception, présentés en juin 2021 par la commune de Rethel, ont déjà donné lieu à un avis défavorable, faute d'éléments suffisants pour démontrer la résilience des projets. Ceux-ci doivent en effet témoigner d'une capacité à assurer la pérennité des activités en cas d'inondation, à garantir la sécurité des biens et des personnes dans

de bonnes conditions (maintien du fonctionnement des réseaux électriques et d'assainissement...). Au vu du nombre important de remarques formulées, l'Entente demande à recevoir un projet de PPRI modifié avant de rendre un avis définitif. En l'absence de modifications, l'Entente rendra un avis défavorable. ■

### Avancement de l'étude de danger

L'étude de danger concernant les digues de Rethel, menée par le cabinet Artelia, se poursuit. Les résultats des études géotechniques ont été communiqués. L'analyse des matériaux viendra alimenter les calculs concernant les scénarios de défaillance éventuelle des ouvrages, qui sont obligatoires dans les études de danger, sous la forme d'un diagnostic approfondi.

Dans le même temps, l'Entente rédige le document d'organisation qui est également une pièce indispensable de l'étude. Il vient préciser l'organisation mise en place pour entretenir et surveiller chaque système d'endiguement, en période normale et en période de crise. ■

### Aizelles

## Le chantier empêché par des désordres sur une habitation

Le problème de fragilité d'une habitation privée vétuste, dont les fondations se situent dans le lit de la rivière, ne permet pas d'engager les travaux programmés pour doubler la largeur du ru de Fayau dans la traversée d'Aizelles.

Les diagnostics préalables ont mis en avant la fragilité d'une habitation, qui présente un risque potentiel de destabilisation au cours des travaux.

Pour tenter de remédier à cela, l'Entente a lancé une consultation pour retenir un maître d'oeuvre, en vue d'une consolidation des fondations de la maison. La consultation s'est avérée infructueuse. La complexité des pathologies nécessiterait en effet d'importants travaux de réhabilitation, qui n'entrent pas dans le champ des interventions de l'Entente.

La maîtrise d'oeuvre ne peut pas poursuivre son travail tant que les désordres sur l'habitation demeurent, si bien qu'à ce stade, le programme de travaux est interrompu. Un coup difficile pour la commune et pour l'Entente qui a réalisé de nombreuses études préalables. ■



## Domaine fluvial non navigable Les embâcles font débat

Le 2 septembre, l'Entente participait à la réunion organisée à l'initiative du Syndicat du bassin versant de l'Aisne non navigable (SIGMAA) et de son président, Remy Gilet (communauté de communes de la Champagne Picarde), en présence des services de la DDT de l'Aisne, de la DRIEAT, du Conseil départemental de l'Aisne, et de la communauté de communes du Pays Rethelois.

Jusqu'en 2017, l'Entente était maître d'ouvrage des travaux d'entretien et de restauration des rivières Oise et Aisne dans leur section domaniale non navigable (entre Beautor

(02) et le Plessis Brion (60) pour l'Oise, entre Mouron (08) et Condé-sur-Aisne (02) pour l'Aisne). Ensuite, en 2018 et 2019, avec la mise en place de la compétence GEMAPI,



### Les embâcles font débat (suite)

L'Entente est intervenue à la demande de l'Etat, qui reste propriétaire et responsable de son Domaine et doit garantir "le bon écoulement" de la rivière.

Au cours de la réunion, le SIGMAA mentionnait le problème du nombre important d'embâcles, en provenance des Ardennes, où la rivière est très mobile, venant se bloquer dans le pont de Neufchâtel-sur-Aisne. Outre le risque d'endommager le pont, ils peuvent également être aggravants en cas de crue. Le SIGMAA exposait que l'enlèvement de ces embâcles représente un budget significatif, de l'ordre de 40 000 euros, pour lequel le syndicat n'est finalement pas compétent, puisque le domaine fluvial appartient à l'Etat.

Face aux difficultés exposées, la DDT a reconnu ne pas avoir réalisé d'opération préventive ou curative en la matière en 2020 ni 2021 mais se montrait prête à faire une demande de crédit. Le Conseil départemental de l'Aisne était également prêt à étudier une aide exceptionnelle.

Enfin, la possibilité de demander le transfert du domaine public non navigable au syndicat a été évoquée. Celle-ci générerait des ressources en retour (redevance) grâce aux prises d'eau de Berry-au-Bac et Bourg-et-Comin. ■



## Partenariat Un Contrat Territorial Eau et Climat

L'Entente s'est inscrite dans la démarche de participation au Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) sur l'unité hydrographique Aisne Amont, avec deux autres maîtres d'ouvrages du secteur : le SMAVAS (rivière Aisne, et structure porteuse), et le SM3A (rivière Aire).

### Un diagnostic global

L'année 2021 a permis à chaque structure de participer à un diagnostic global sur les différents enjeux du territoire, en lien avec les objectifs européens de bon état des masses d'eau. L'Entente, compétente en matière de gestion du ruissellement et de l'érosion des sols sur le département de la Meuse, a proposé plusieurs fiches action sur la période 2021-2025. Ces fiches sont le fruit d'échanges avec les collectivités et acteurs locaux, suite aux différents événements orageux ayant marqué ce territoire. Elles comprennent les phases de diagnostic et de travaux qui seront menés sur plusieurs sous-bassins afin de limiter les ruissellements. ■

## Aisne amont Aire

### Gestion du ruissellement à Rarécourt

Suite à l'étude menée par la Chambre d'agriculture de la Meuse, puis la concertation agricole conduite par l'Entente, les services de l'Entente ont déposé une demande de Déclaration d'Intérêt Général à la DDT de la Meuse le 24 juin 2021. Le dossier est en cours d'instruction.

### Comité syndical

## Nouveau renouvellement partiel du comité syndical de l'Entente

Le comité syndical de l'Entente Oise-Aisne s'est réuni le 12 octobre à Samoussy (02), pour procéder à des élections partielles.



Faisant suite au renouvellement des conseillers départementaux et à la désignation de nouveaux délégués par les membres, la séance avait pour premier objet l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président et de plusieurs présidences de commissions hydrographiques devenues vacantes du fait des élections. Cinq délégués départementaux ont également été élus, afin d'assurer une représentativité équilibrée entre les EPCI et les départements au sein du Bureau.

[Le nouvel organigramme des membres du bureau](#) est consultable dans la rubrique Collectivité de notre site internet. ■

### Bienvenue à la CARPF !

Lors du comité syndical, les élus ont approuvé [l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France](#) à l'Entente (hors communes du bassin de l'Ysieux). La CARPF transfère aussi la gestion de deux bassins sur des petits affluents de la Nonette situés sur la commune d'Othis. Avec cette adhésion, l'Entente est dorénavant composée de 27 EPCI et 5 Départements soit 32 collectivités membres.

### Le Bureau de l'Entente

#### • Le Président

**Gérard SEIMBILLE**, conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

#### • Les vice-présidents

-1<sup>er</sup> vice-président : **Dominique IGNASZAK**, Président de la communauté d'agglomération de Chauny Tergnier La Fère  
-2<sup>ème</sup> vice-président : **Renaud AVERLY**, conseiller départemental des Ardennes

#### • Les présidents de commissions hydrographiques, membres du Bureau

-Oise confluence : **Morgan TOUBOUL**, conseiller départemental du Val d'Oise  
-Oise Esches : **Raymond GALLIEGUE**, maire de Cramoisy

-Nonette : à élire

-Automne : **Benjamin OURY**, adjoint au maire de Compiègne  
-Oise Aronde : **Éric DE VALROGER**, conseiller départemental de l'Oise  
-Oise moyenne : **Thibaut DELAVENNE**, maire de Guiscard  
-Oise amont : **Jean-Jacques THOMAS**, maire d'Hirson  
-Serre : **Hubert COMPÈRE**, maire de Mesbrecourt-Richecourt  
-Aisne aval : **Frank SUPERBI**, maire de Bitry  
-Aisne moyenne : **Renaud AVERLY**, conseiller départemental des Ardennes  
-Aisne Vesle Suippe : **Hervé GIRARD**, maire de Saint-Thomas

-Aisne amont : **Jean-François LAMORLETTE**, conseiller départemental de la Meuse

#### • Autres membres du Bureau

-**Jérôme DUVERDIER**, conseiller départemental de l'Aisne  
-**Martine BORGGOO**, conseillère départementale de l'Oise  
-**Dominique ARNOULD**, conseillère départementale des Ardennes  
-**Danielle COMBE**, conseillère départementale de la Meuse  
-**Céline VILLECOURT**, conseillère départementale du Val d'Oise.

## Gouvernance

### L'Entente à la rencontre des EPCI membres

Avec le souhait d'améliorer les remontées du terrain et de mieux faire connaître le rôle et les missions de la structure, l'Entente Oise-Aisne organise des réunions d'échange avec les EPCI membres et les maires des communes. Ces réunions permettent d'aborder les problématiques locales, mais aussi des sujets réglementaires ou techniques (taxe GEMAPI, fonctionnement des ouvrages, classement des systèmes d'endiguement...).

**14 juin** : réunion à la CC du Val de l'Oise, à Mézières-sur-Oise (02)



**6 juillet** : réunion à la CC de l'Aire à l'Argonne, à Louppy-le-Château (55)



**9 septembre** : réunion à la CC Argonne Ardennaise, à Vouziers (08)



**27 septembre** : réunion d'échanges avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (95)



**6 octobre** : réunion à la CC des Lisières de l'Oise, à Couloisy (60)



**11 octobre** : réunion à la CC du Haut Val d'Oise, à Beaumont-sur-Oise (95)



### Parole d'élus

## Le transfert de la gestion du ruissellement

Après le Département du Val d'Oise et le Département de la Meuse, deux communautés de communes ont fait le choix de transférer la compétence de gestion du ruissellement (partie de l'item 4° du L.211-7 du Code de l'environnement) : la communauté de communes des Lisières de l'Oise (60) et récemment la communauté de communes des Trois Rivières (02).



**Franck Superbi,**  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la communauté de communes  
des Lisières de l'Oise (60)



**EOA : Quel a été le point de départ de la réflexion sur le transfert de la compétence gestion du ruissellement ?**

FS : - En 2016 et 2018, de nombreuses communes de la communauté de communes des Lisières de l'Oise, dont Attichy et Bitry, ont été touchées par des coulées de boues qui ont endommagé des maisons, des routes et des infrastructures. Les dégâts ont été considérables. Ces événements ont été déclencheurs pour que la CCLO décide en 2019 de transférer la compétence à l'Entente Oise-Aisne.

**EOA : Pourquoi avoir choisi de transférer à l'Entente ?**

FS : - Nous avons fait ce choix parce que les compétences sont à l'Entente

: des compétences que nous n'avons pas en interne, et pour lesquelles l'Entente fait très bien son job. Il nous a donc paru logique de lui transférer cette compétence.

**EOA : Comment cela se concrétise-t-il sur le territoire ?**

FS : - Sur le dossier de Bitry par exemple, l'Entente nous a permis de dialoguer avec nos agriculteurs, qui sont partie-prenante de la réalisation de tous les aménagements. Elle a monté les dossiers de demandes de subventions et d'autorisation avec une enquête publique préalable aux travaux d'aménagement. Elle nous a aussi conseillé pour la réalisation d'aménagements provisoires, en

concertation avec les agriculteurs – concrètement à l'installation de ballots de paille - dans l'attente de la réalisation d'infrastructures beaucoup plus pérennes, telles que les fascines, ou merlons, pour protéger nos villages. Sur vingt communes regroupées au sein de la CCLO, environ la moitié sont concernées par des problématiques de ruissellement et d'érosion. Un plan de travaux a été déterminé avec l'Entente sur plusieurs années et est en cours d'élaboration. ■



**Jean-Jacques Thomas,**  
Président de la communauté de communes des Trois Rivières (02)

**EOA : Quel a été le point de départ de la réflexion sur le transfert de cette compétence ?**

JJT : - Les problématiques d'inondation doivent être traitées à une échelle adaptée, c'est-à-dire à l'échelle du bassin versant. L'eau ne connaît pas les frontières administratives. L'expérience montre que l'Entente est l'échelle pertinente pour traiter les questions d'inondations, grâce notamment à la mise en œuvre de la solidarité de bassin.

Certains maires qui n'ont pas de rivières sur leurs communes pensent

être exonérés du risque d'inondation, sauf que les phénomènes de ruissellement liés à de fortes pluies peuvent toucher n'importe quelle commune, et le moindre chemin peut se transformer en torrent de boue. L'expérience nous montre que le ruissellement devient un phénomène récurrent, qu'il faut traiter à la bonne échelle.

**EOA : Pourquoi avoir choisi de transférer cette compétence à l'Entente ?**

JJT : - L'Entente dispose d'une expérience avérée en termes de lutte contre les inondations. Et plus on sera nombreux à transférer la compétence de prévention des inondations et de lutte contre le ruissellement, plus on sera efficace et moins cela coûtera cher en termes d'adhésions.

Enfin, ces compétences sont complémentaires et ne peuvent pas être traitées de façon isolées. Dans les deux cas, ce sont souvent les populations les plus fragiles qui sont exposées, que les compagnies d'assurance ne souhaitent plus assurer ni dédommager face à la récurrence des épisodes. Les syndicats de rivières sont là pour assurer l'entretien des rivières, la gestion des berges ou le retrait des embâcles, mais ils ne disposent pas des moyens financiers pour agir sur les inondations et le ruissellement. Là encore, la solidarité entre les différents membres permet à l'Entente de mener des programmes d'actions sur les territoires membres où le besoin s'exprime. ■

## Deux nouvelles recrues à l'Entente

L'Entente structure son équipe face aux besoins croissants. Deux jeunes ingénieurs, tous deux diplômés de l'école Polytechnique de Lille, ont été recrutés cet été, avec une double spécialité en hydraulique et en géotechnique.



**Khalid Kentaoui (25 ans), chargé de la sécurité des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'endiguement**

**EOA : En quoi le poste à l'Entente vous a-t-il intéressé ?**

KK : En tant qu'ingénieur génie civil, spécialisé en hydraulique et géotechnique, je cherchais un poste qui me permette de mettre en application mes connaissances dans ces deux domaines. Le poste proposé répondait à ce souhait. Ma formation est axée sur le génie du sol, qui inclut les études de fondation et les études des ouvrages de soutènement, dont les digues et les barrages font partie. Je pourrai appréhender aussi la partie hydraulique à travers la gestion des crues et sa dimension « risque ».

**EOA : Quelles sont vos missions à l'Entente ?**

KK : L'une des premières missions est d'identifier et de recenser tous les systèmes d'endiguement qui sont présents sur les territoires membres. Je réalise actuellement avec mes collègues des visites de terrain pour pouvoir faire ce recensement. Ensuite, nous devons évaluer ces systèmes d'endiguement et voir s'ils sont capables de jouer leur rôle de protection contre les inondations en sécurité. Ce travail est mené à travers

les études de danger. Nous identifions les éventuels travaux à mener en cas de défaillance dans le système, comme des problèmes d'étanchéité, ou des points bas. En effet, le système d'endiguement doit être étanche et fermé, et assurer la protection d'une zone à enjeux. L'objectif est de pouvoir mener les procédures de classement des ouvrages à terme pour répondre aux exigences réglementaires. Je suis aussi chargé de veiller à la gestion continue des ouvrages, en collaboration avec mes collègues, et de suivre les chantiers et diverses opérations de maintenance qui sont réalisés.



**Asmaa Ait Mhand (28 ans), chargée notamment des futurs aménagements hydrauliques.**

**EOA : Quel est votre parcours professionnel avant votre arrivée à l'Entente ?**

AAM : J'ai eu l'occasion de réaliser mon projet de fin d'études au sein de l'entreprise Vinci Construction Maritime et Fluvial en tant qu'ingénieur travaux, sur le projet de reconstruction d'une galerie d'amenée de la centrale hydroélectrique de la Motte, dans le Var, suite à des inondations qui en avaient causé l'effondrement en 2010. J'étais alors chargée de suivre les travaux en lien avec les sous-traitants, notamment

pour le fonçage de la galerie et pour son terrassement. J'avais aussi la charge de la rédaction des procédures d'exécution, puis du contrôle des travaux.

Pour mon second projet de fin d'études, j'ai travaillé pour l'entreprise Menard, filiale de Vinci Construction, spécialisée dans le renforcement des sols. J'ai à la fois réalisé des études et suivi des travaux. Je réalisais des rapports géotechniques, des notes de calcul et des plans, permettant par exemple des dimensionner des pieux pour les fondations. J'ai travaillé sur différents projets : un centre commercial à Carcassonne, un lycée à Montpellier, ou encore un ensemble résidentiel à Béziers. Toutefois je n'avais pas la dimension hydraulique dans ce stage, que je suis satisfaite de pouvoir retrouver à l'Entente en plus de la géotechnique.

**EOA : Quelles sont vos missions à l'Entente ?**

AAM : Ma mission première concerne la réalisation des deux ouvrages d'écrêtement de la Verse, à Berlancourt et Beaugies-sous-Bois, inscrits dans le Programme d'actions de préventions des inondations de la Verse (60). Je serai également mobilisée sur d'autres dossiers selon les besoins exprimés et les projets sur les territoires membres de l'Entente.

Ainsi, pour un projet d'ouvrage donné, je procéderai à la rédaction des marchés de maîtrise d'œuvre ou de travaux, puis à l'analyse des offres. Je serai également chargée du suivi des travaux, et du suivi technique des marchés correspondants. ■



**Etablissement public territorial de bassin**

11 cours Guynemer / 60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / entente@oise-aisne.fr / [oise-aisne.net](http://oise-aisne.net)



**Directeur de la publication :**  
Gérard Seimbille

**Directeur de la rédaction :**  
Jean-Michel Cornet

**Rédacteur en chef :**  
Cécile Strippe

**Crédits photos :**  
Entente Oise-Aisne  
sauf mention contraire

**Création graphique :**  
Entente Oise-Aisne

